Commune de Propriano 🌷 🔰



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Phase 3 – Traduction règlementaire et graphique du PADD Zonage, règlement et OAP



Réunion de concertation publique n°3 - 22/11/2016







Structure de la présentation

- 1. Le rappel du planning de la procédure
- Le rappel du projet communal (PADD)
- 3. La traduction règlementaire et graphique
- 4. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- 5. Le bilan des superficies PLU de 2006 projet de PLU 2016

1. Le rappel du planning de la procédure

Rappel de la procédure engagée :

- Par délibération du 14/10/2014, prescription de la révision générale du PLU de 2006
- Par la suite, les grandes dates à retenir sont :

Oct. 2015 – Mars 2016: élaboration et présentation du Diagnostic en commission urbanisme, aux PPA et aux habitants



Février – juin 2016: élaboration et présentation du PADD aux PPA et aux habitants + débat en CM



Juil. – Nov. 2016: élaboration et présentation du projet de zonage, du règlement, des OAP aux PPA et aux habitants



Février 2017 : Arrêt du PLU

Adaptation obligatoire des pièces du PLU de 2006 et de la réflexion générale => lois votées, PADDUC approuvé en 2015

Février-Mai 2017 : Transmission aux PPA et avis PPA (3 mois)



Juin 2017 : enquête publique (1 mois)

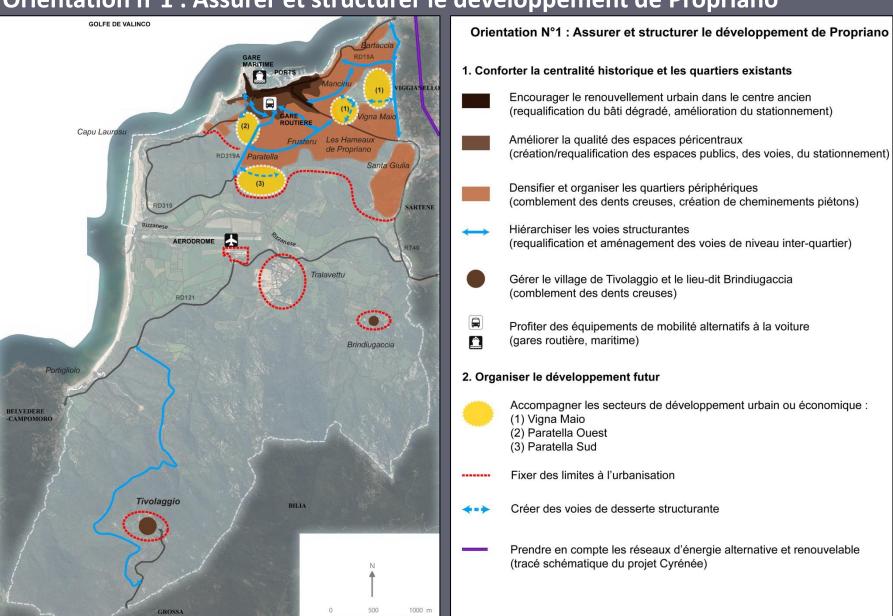


Juillet-août 2017: modifications suite aux avis PPA et avis commissaire enquêteur

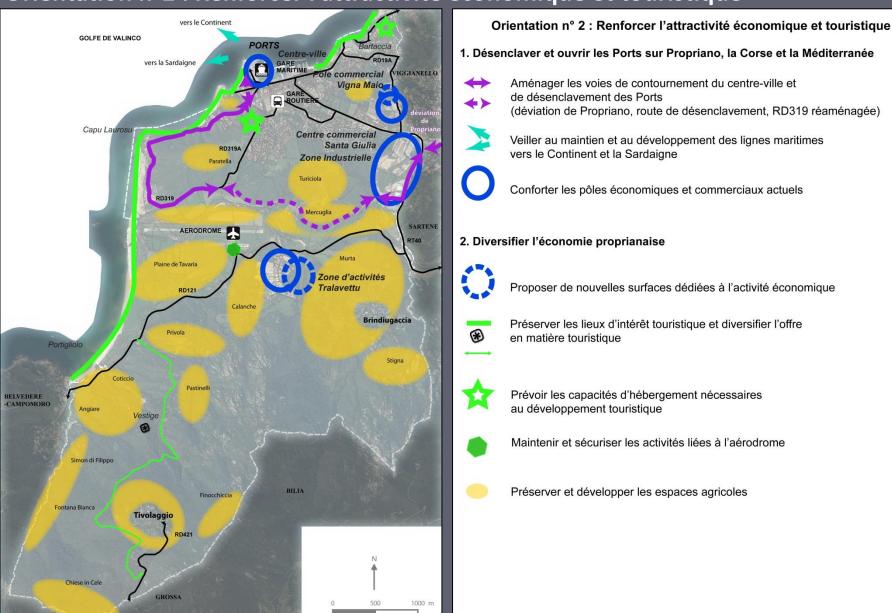


Septembre 2017 : approbation du PLU

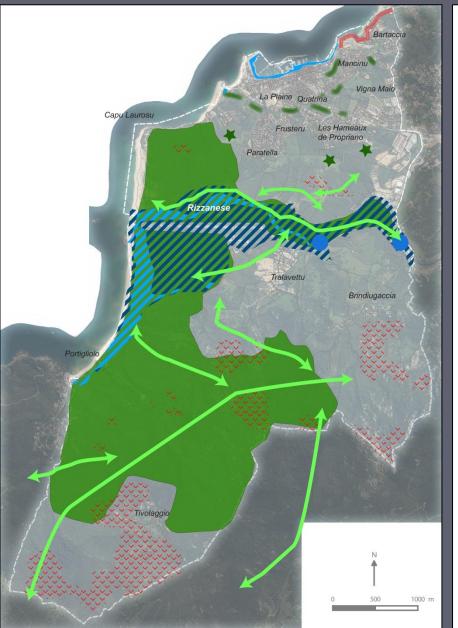
Orientation n°1 : Assurer et structurer le développement de Propriano



Orientation n°2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique



Orientation n°3 : Préserver la biodiversité et le paysage



Orientation n° 3 : Préserver la biodiversité et le paysage

3.1. Prévenir les risques naturels et les nuisances

Prendre en compte le risque inondation

Prendre en compte l'aléa feu de forêt notamment dans les zones d'aléa fort

Prendre en compte le risque submersion marine

Lutter contre les nuisances sonores notamment sur la section de la RT40

3.2. Préserver et valoriser les paysages

Maintenir des espaces de respiration

Préserver les grands équilibres paysagers

3.3. Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques

Protéger et valoriser la TVB - Réservoir de biodiversité

Protéger et valoriser la Trame Verte et Bleue (TVB) - Corridors écologiques

3.4. Gérer durablement les ressources

Protéger la ressource en eau (périmètre de protection du captage d'eau potable)

L'objectif chiffré de modération de la consommation d'espace

- **2017 2030 : 42 hectares, soit 3,2 hectares par an** de consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'urbanisation des zones urbaines et A Urbaniser,
- Pour rappel, entre 2002-2013, la consommation d'espaces agricoles et naturels :
 3,4 hectares par an,
- Le calibrage des zones Urbaines et A Urbaniser du projet de PLU doit tenir compte de cet objectif chiffré,

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement?

- Le règlement, le zonage graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent mettre en œuvre les orientations exposées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Les dispositions du PADDUC (espaces stratégiques agricoles, espace remarquable et caractéristique) et des autres documents (PPR Inondation) doivent être intégrées au projet de PLU,
- Le zonage est toujours divisé en zones Urbaines (U), en zones A Urbaniser (AU), en zones Agricoles (A) et en zones Naturelles (N).
- Le règlement écrit a une nouvelle structuration en 9 articles contre 14 auparavant (ordonnance et décret de septembre et décembre 2015 portant simplification du code de l'urbanisme).

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

La nouvelle structure du règlement :

SECTION 1 - USAGE DES SOLS ET DESTINATION DES CONSTRUCTIONS

- Article 1 Destinations, sous-destinations, usages et affectations des sols, natures d'activités interdites
- Article 2 Destinations, sous-destinations et natures d'activités soumises à des conditions particulières
- Article 3 Mixité fonctionnelle et sociale

SECTION 2 - CARACTERISTIQUES URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

- Article 4 Volumétrie et implantation des constructions
- Article 5 Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- Article 6 Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâtis et abords des constructions
- Article 7 Stationnement

SECTION 3 - ÉQUIPEMENTS ET RESEAUX

- Article 8 Desserte par les voies publiques ou privées
- Article 9 Desserte par les réseaux

Nb : l'ex-article 5 Caractéristiques des terrains (superficie minimale des terrains) et l'ex article 14 Possibilités maximales d'occupation des sols (coefficient d'occupation) des sols sont supprimés conformément à la loi ALUR.

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ?

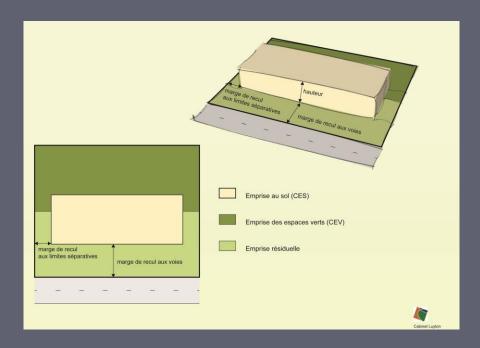
- Depuis la loi ALUR, le COS et les superficies minimales sont supprimées
- Les possibilités de constructions et les densités sont désormais essentiellement encadrées par les article 4 et 6 :

Le coefficient d'emprise au sol (CES)

La hauteur

Les marges de recul (implantations)

<u>Les surfaces non imperméabilisées (espaces verts)</u>



Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ? Les zones du projet de PLU 2016 par rapport au PLU de 2006

Un document simplifié : de 42 secteurs et 14 sous-secteurs à 23 secteurs et 0 sous-secteur.

Zone PLU 2006	Secteur PLU 2006	Sous-secteur PLU 2006	Zone	Secteur	Localisation	Destination principale	
UA	PLU 20		PLU 2016	PLU 2016		. ,	
	UB			UAa	Terra Nova	Vocation principale d'habitation	
	UB1 UBa		UA	UAb	Tivolaggio	Vocation principale d'habitation	
	UBb			UBa	Centre-ville	Vocation mixte	
	UBc						
	UBd UBe			UBb	Plaine, Rte de la Corniche Ouest, Fin Rue G. de Gaulle	Vocation mixte	
	UC		UB		Avenue Napoléon III Ouest	Vocation mixte	
	UCa UCb			UBc			
uc	UCD	UCb1					
	UCc			UCa	Quartier des écoles et Eglise	Vocation mixte à dominante d'habitation	
	UCh	UCha	UC	UCb	Quatrina + Vigna Maio Ouest	Vocation mixte à dominante d'habitation	
	UD	OOIId			•	Vocation principale d'habitation, d'hébergement hôtelier et touristique et d'équipements	
	UDa			UDa		ludo-sportif	
l :	UDb	UDb1	UD	UDb	Tivolaggio	Vocation principale d'habitation	
UD	UDc			UDc		Vocation principale d'habitation	
	UDd	UDc1		Ula		Vocation commerciale liée au Port	
	ODG	UDda	UI	Ulb	Santa Giulia	Vocation industrielle et commerciale	
		UDdb		Ulc		Vocation artisanale	
	UI Ula			UPa		Vocation portuaire	
	Ulb		UP	0. u	1 of ac commone	Vocation porticano	
		Ulba		UPb	Port de plaisance et pêche	Vocation économique et touristique liée à la mer	
	UPa UPb						
	UPc			1AUa	Vigna Maio	Vocation mixte à dominante d'habitation	
AU	1AUa		1AU	1AUb	Paratella Ouest	Vocation principale d'habitation et d'hébergement hôtelier et touristique	
	1AUa 1AUb			1AUc		Vocation principale d'habitation	
	1AUc		Α	As		Vocation agricole actuelle ou future	
1AU	1AUde 1AUq			Asr		Vocation agricole actuelle ou future à forte valeur environnementale	
	1AUh			731	Continuite	vocation agricole actuelle ou tutule a forte valeta environmentale	
	1AUij				Scuncacato, Suarella, Longa (Sud-Est commune), Fontana Bianca, Chiese in Cele (Sud-Ouest commune)		
	A Aa					Vocation naturelle	
	Ai				ontana bianca, oniese in odle (suu-ouest commune)		
		Aia Aib		Na	Aérodrome	Gestion de l'existant de l'aérodrome	
	N	AID		INC	Actoulottic	Oconomiae revisiani de racionionie	
	1N		N I		Valinco Marine / Jeanneau RT40, Bricomat Pieretti, STEP, aire d'accueil des gens du voyage	Gestion de l'existant en zone inondable ou non	
N		1Na 1Nb					
	Na	TIND					
	Nbi				 		
	Nci Ndi			Nd	Futur discothèque près de la STEP	Vocation de création d'un établissement de type discothèque	
	Ne			 		Vocation naturelle à forte valeur environnementale	
	Nf			N.I.	Capu Laorosu, ripisylves du Rizzanese, plage de		
	Np	Np1		Nr	Portigliolo, Centre commune		
		Np2		N.L.	5 .	Manation de latin front de man DDM	
		Np3		Np	Littoral urbain Nord	Vocation de loisirs, front de mer, DPM	

Quelle traduction en matière de zonage et de règlement ? Les principales règles des zones du projet de PLU de 2016

	CES	HAUTEUR	IMPLANTATION AUX VOIES	CEV
UA	- UAa, UAb : non concerné	- UAa : 9m (R+2) - UAb : 7m (R+1)	- UAa: à l'alignement sur 12m de profondeur, - UAb: à l'alignement sur 9 m de profondeur	- UAa, UAb : non concerné
UB	- UAa, UAb : non concerné	- UBa : 15m (R+4) - UBb: 12m (R+3) sauf côté pair route corniche R+4 - UBc : 9m (R+2)	- UBa : à l'alignement sur 14 m de profondeur, - UBb : à l'alignement sur voirie existante ou à créer ou à 5 m sauf pour montée de la Paratella à l'alignement du bâti existant sur 14 m de profondeur, - UBc : à l'alignement sur voie ou à 5 m sur 14 m de profondeur	- UBa : non concerné - UBb, UBc : 0,20
UC	- UCa : 0,60 - UCb : 0,40	- UCa, UCb : 9 m (R+2)	- UCa, UCb : à l'alignement ou à au moins 5 m	- UCa : 0,20 - UCb : 0,25
UD	- UDa : 0,20 - UDb : 0,15 - UDc : 0,10	- UDa, UDb, UDc : 7m (R+1)	- UDa, UDb, UDc : à au moins 6 m des voies communales, 8 m des RD ou 10 m des RT	- UDa : 0,30 - UDb, UDc : 0,40
UI	- UIa, UIb, UIc : 0,40	- Ula : 7 m - Ulb, Ulc : 10 m	- UIa : à l'alignement du quai l'Herminier pour UIa du Port, 8 m RD ou 10 m RT, - UIb, UIc : à au moins 6 m voie communale, 15 m des RD ou 20 m des RT	- UIa, UIb, UIc : 0,10
UP	- UPa, UPb : non concerné	- UPa, UPb : RdC	- UPa::non concerné - UPb: à l'alignement de la voie ou des emprises publiques	- UPa, UPb: non concerné
AU	- 1AUa : 0,30 - 1AUb, 1AUc : 0,20	- 1AUa, 1AUb : 9 m (R+2) max (cf OAP) - 1AUc : 7 m (R+1)	- 1AUa, 1AUb, 1AUc : au moins 6 m des voies communales, 8 m des RD ou 10 m des RT	- 1AUa : 0,20 - 1AUb, 1AUc : 0,30
А	NC	- A (tous secteurs) : 6 m pour constructions à destination d'exploitation agricole, 7 m pour constructions à usage d'habitation	- A (tous secteurs) : à au moins 10 m des voies communales, 20m des RD et 75 m de l'axe des RT	- A (tous secteurs) : NR
N	NC	- N (tous secteurs) : 4m pour constructions à destination d'exploitation agricole et forestière, 7 m pour constructions à usage d'habitation, 8 m pour les hangars en zone Na	- Na: à au moins 7 m des voies communales et Routes Départementales (RD), - Nb: à au moins 10 m des voies communales, 20m des RD et 75 m de l'axe des RT, - Nd: à au moins 15 m des RD - Np, Nr, secteur N: à au moins 10 m des voies communales, 20m des RD et 75 m de l'axe des RT	- N (tous secteurs) : NR

Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano



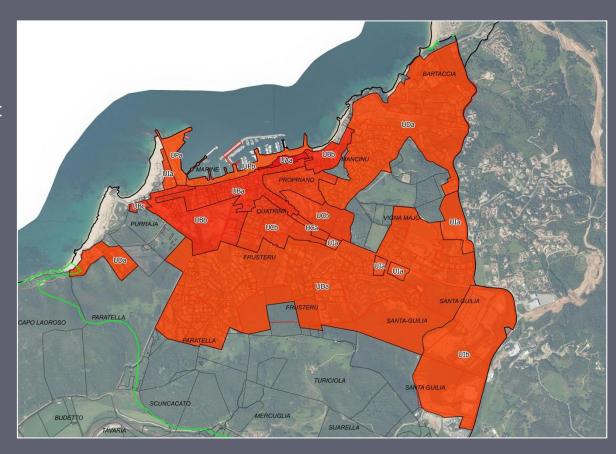
QUE DIT LE PADD?

Objectif 1 : Conforter la centralité historique et les quartiers existants

Densifier et organiser les quartiers périphériques

- Maintien des zones urbaines

 zones à dominante d'habitat
 (UA à UD), zones à
 dominante d'activités (UI),
 zones à dominante portuaire
 (UP),
- Redéfinition des contours de certains secteurs pour permettre leur densification selon le niveau d'enjeux,
- Fusion de certains secteurs ayant les mêmes caractéristiques urbaines pour faciliter la lisibilité du document.



Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano



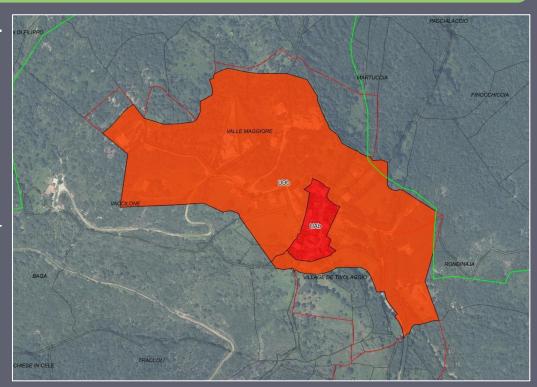
QUE DIT LE PADD?

Objectif 1 : Conforter la centralité historique et les quartiers existants

Gérer le hameau de Tivolaggio et le lieudit Brindiugaccia

- Création d'un zonage UAb pour le noyau historique de Tivolaggio en lieu et place du zonage UDd,
- Création d'un zonage UDb pour les extensions autour du noyau historique (forme urbaine de type Village, loi Littoral et PADDUC)
- Création d'un zonage UDc pour le lieudit Brindigaccia/Pietra Vicente sans extension des espaces urbanisés, en cohérence avec le PADDUC.





Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano

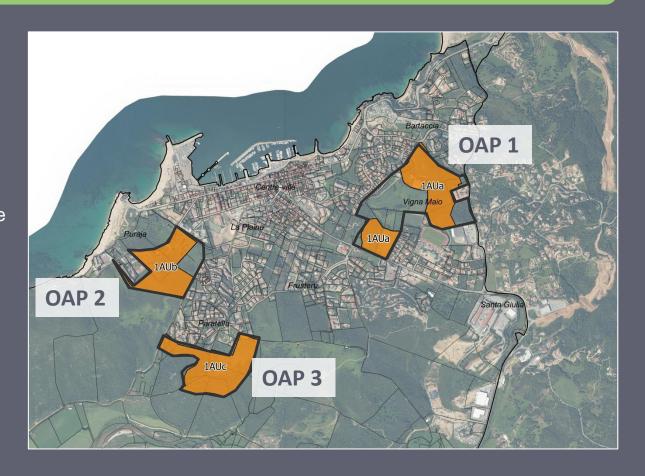


QUE DIT LE PADD?

Objectif 2. Organiser le développement futur

Accompagner les secteurs de développement urbain et économique

- Réduction des zones A Urbaniser de 7 à 3.
- Réalisation d'Orientation d'Aménagement et de Programmation pour chaque zone A Urbaniser en lien avec les zones urbaines, agricoles et naturelles alentour.



Mise en œuvre de l'orientation 1 : Assurer et structurer le développement de Propriano



QUE DIT LE PADD?

Objectif 2. Organiser le développement futur

Créer des voies de desserte structurante

- Tracés de principe dans les OAP de Vigna Maio, Paratella Ouest et Paratella Sud.
- Connexion routière entre Mancinu et la RD19A par Vigna Maio
- Connexion routière entre la zone 1AUb et la rue Fred Scamaroni, la montée de la Paratella et le chemin des plages,
- Connexion routière entre la RD319A et le chemin A Paratella.







Mise en œuvre de l'orientation 2 : renforcer l'attractivité économique et touristique



QUE DIT LE PADD?

Objectif 1 : Désenclaver et ouvrir les Ports sur Propriano, la Corse et la Méditerranée

Aménager les voies de contournement du centre-ville et de désenclavement des Ports

 Création ou mise à jour des emplacements réservés dédiés à l'aménagement, réfection des voies actuelles ou à la création de voies nouvelles : RD319, voie nouvelle de contournement.





Mise en œuvre de l'orientation 2 : renforcer l'attractivité économique et touristique

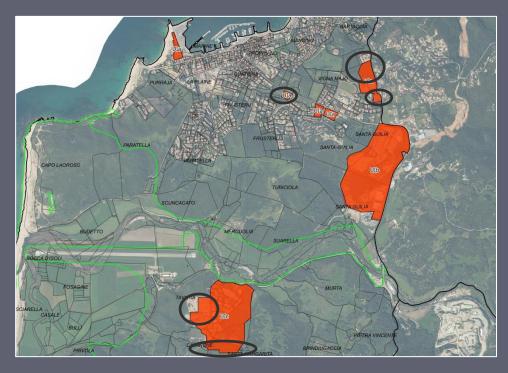


QUE DIT LE PADD?

Objectif 1 : Désenclaver et ouvrir les Ports sur Propriano, la Corse et la Méditerranée

Conforter les pôles économiques et commerciaux actuels

- Maintien d'un zonage UI avec 3 secteurs :
 - Un secteur Ula pour les activités commerciales du Port, route de Bonifacio et Vigna Maio
 - Un secteur Ulb pour les activités commerciales et industrielles de Santa Giulia)
 - Un secteur Ulc pour les activités artisanales de Tralavettu
- Une extension de la zone Ula de Vigna Maio sur 1,7 hectare en cohérence avec la zone 1AUa associée.
- Une extension de la zone UIc Tralavettu correspondant aux réalités de l'occupation du sol et à un projet privé de lots d'activités.



Mise en œuvre de l'orientation 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique

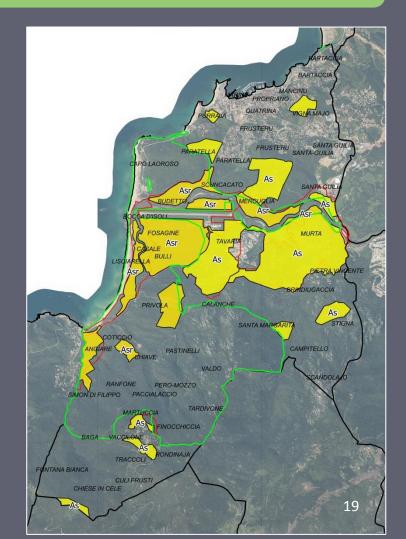


QUE DIT LE PADD?

Objectif 2 : Diversifier l'économie proprianaise

Préserver et développer les activités agricoles

- Une évolution significative des zones agricoles sur toute la commune (Stigna, Santa Marguerita, Turiciola, Capu Laorosu, Privola)
- Une prise en compte des espaces stratégiques agricoles par la création de zone As (Agricole stratégique)
- Un distinction des zones agricoles dans l'Espace Remarquable et Caractéristique par un zonage spécifique Asr (Agricole stratégique et remarquable)
- Total des zones agricoles stratégiques : 446 hectares (396 hectares PADDUC)



Révision du PLU de Propriano - Réunion publique - Phase 3 – 22/11/2016

Mise en œuvre de l'orientation 3 : Préserver la biodiversité et le paysage

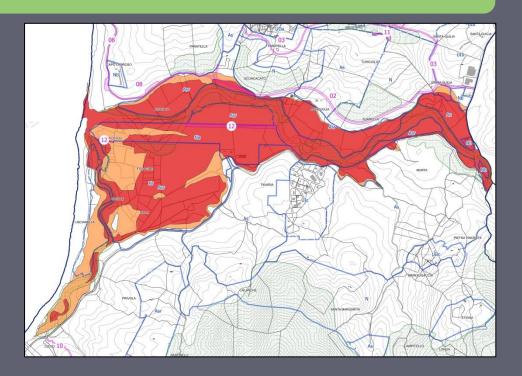


QUE DIT LE PADD?

Objectif 1. Prévenir les risques naturels et les nuisances

Prendre en compte les risques

- Afin de ne pas multiplier les soussecteurs, le zonage du PLU de 2016 ne créé pas de zonage indicé pour l'inondation mais intègre le PPR Inondation directement dans les documents graphiques.
- Intégration du règlement du PPR Inondation dans le règlement,
- Le zonage a pris en compte l'aléa feu de forêt du PAC en réduisant les zones urbaines au sud de Tivolaggio ou en supprimant la zone A Urbaniser 1AUij de Turiciola.



Mise en œuvre de l'orientation 3 : Préserver la biodiversité et le paysage

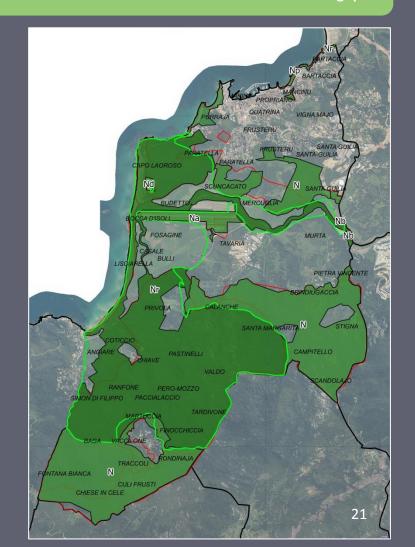


QUE DIT LE PADD?

Objectif 3. Préserver les milieux naturels les continuités écologiques

Protéger et valoriser la trame verte et bleue (TVB)

- Création d'un zonage Nr (naturel remarquable) qui fusionne la trame verte et bleue et l'Espace Remarquable et Caractéristique (PADDUC)
- Protection renforcée de la ripisylve du Rizzanese avec la création d'Espaces Boisés Classés et zonage Nr
- Développement de nouvelles zones naturelles en lien et place d'anciennes zones à urbaniser (Angiare, Coticcio, Turiciola)
- Création de secteurs (Na, Nb, Np) pour prendre en compte les situations (aérodrome, zones bâties en aléa inondation, aire d'accueil des gens du voyage, station d'épuration, zone littorale entre la plage de Puraja et Bartaccia).



Que sont les OAP?

- Les OAP sont des dispositions pour aménager et programmer le devenir de quartiers ou de secteurs à enjeux,
- Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements,
- Elles concernent préférentiellement les zones A Urbaniser mais peuvent être réalisées sur des zones Urbaines,
- Les OAP sont opposables aux autorisations d'urbanisme et aux opérations d'ensemble dans un rapport de compatibilité.

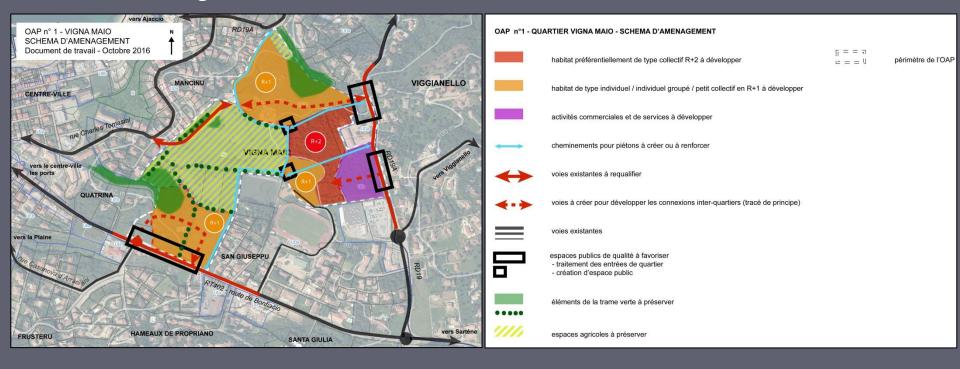
Combien d'OAP et où sont elles situées ?

- Les OAP sont au nombre 3,
- Les OAP concernent les zones A Urbaniser 1AUa Vigna Maio, 1AUb Paratella Ouest et 1AUc Paratella Sud.

OAP n° 1 – Vigna Maio Etat initial et enjeux

- Proposer une nouvelle offre de logements avec quelques commerces et services,
- > Veiller au bon fonctionnement de l'espace stratégique agricole,
- Apporter de la nature en ville grâce à la mise en valeur des espaces boisés classés, des alignements d'arbre etc.
- Développer des liaisons routières dans le quartier et en connexion avec les quartiers alentours,
- Faire de cheminements piétons la colonne vertébrale des alternatives à la voiture dans le quartier et en connexions avec les autres quartiers (centre-ville, Bartaccia, Vigna Maio).

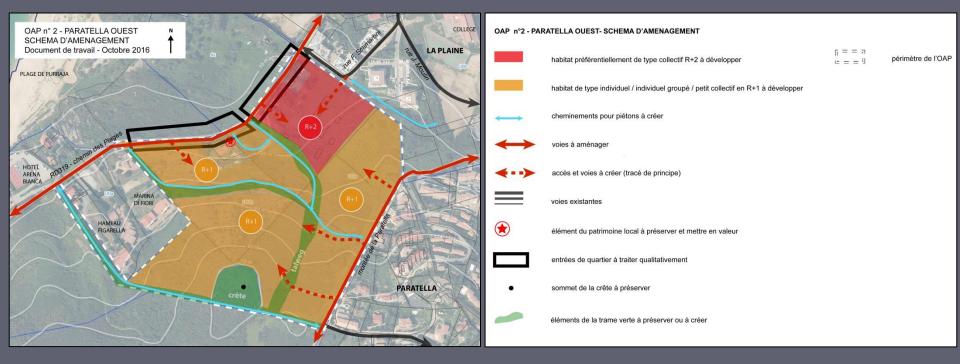
OAP n° 1 – Vigna Maio Schéma d'aménagement



OAP n° 2 – Paratella Ouest Etat initial et enjeux

- Proposer une nouvelle offre de logements et d'hébergement hôtelier et touristique,
- Assurer la transition entre la zone AU et le Capu Laorosu pour bien marquer les limites à l'urbanisation,
- Préserver les éléments support de la trame verte : le talweg, les alignements d'arbres et assurer leur connexion entre la plage de Purraja et le Capu Laorosu,
- Développer des liaisons piétonnes permettant aux quartiers existants et futur d'avoir un accès facilité au littoral.
- Préserver voire mettre en valeur le patrimoine local (petite chapelle),
- Développer des liaisons routières dans le quartier et en connexion avec les quartiers alentours tout en prenant en compte l'orientation du relief et la pente.

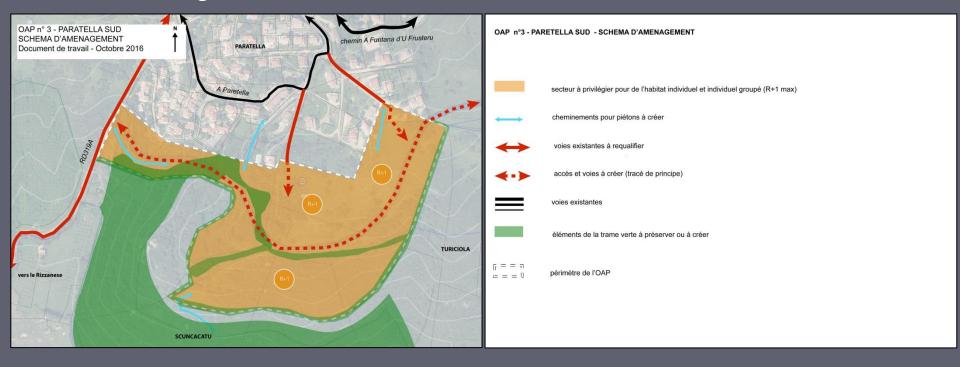
OAP n° 2 – Paratella Ouest Schéma d'aménagement



OAP n° 3 – Paratella Sud Etat initial et enjeux

- Proposer une nouvelle offre de logements,
- Assurer la transition naturelle entre la zone AU et les espaces naturels pour bien marquer les limites à l'urbanisation
- Préserver et assurer des perméabilités vertes (trame verte) entre les espaces naturels et la zone A Urbaniser.,
- Proposer des formes urbaines de type individuel ou individuel groupé en R+1 maximum au vu des enjeux paysagers,
- Développer des liaisons piétonnes permettant de connecter la zone 1AUc au quartier Paratella existant ainsi que de connecter la zone 1AUc + le quartier Paratella au secteur Du Rizzanese et la voie verte,
- Développer une liaison routière principale en assurant des connections avec le quartier Paratella existant.

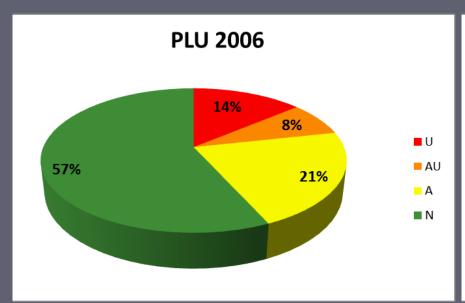
OAP n° 3 – Paratella Sud Schéma d'aménagement

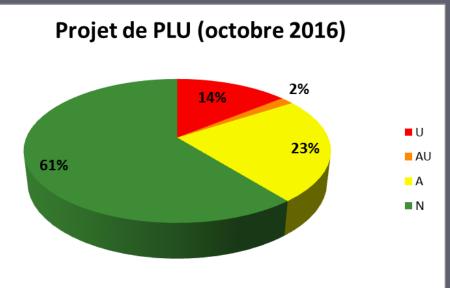


5. Le bilan des superficies PLU de 2006 - projet de PLU 2016

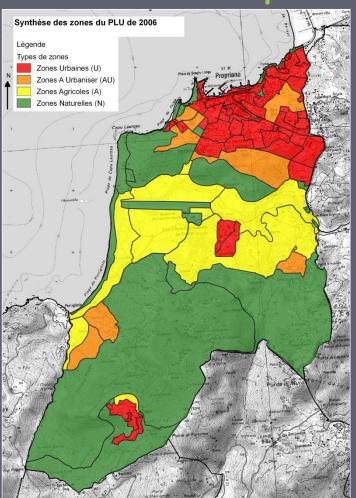
L'évolution du zonage du PLU de 2006 au projet de PLU 2016

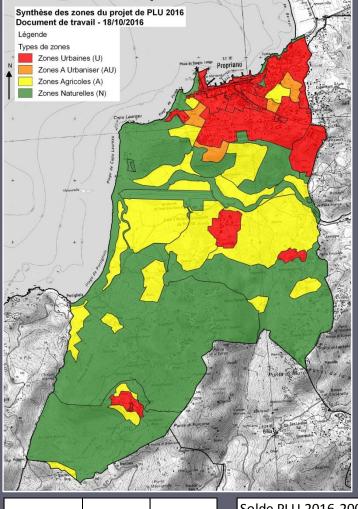
- Un maintien des zones urbaines du PLU de 2006 autour de 14%.
- Une réduction importante des zones à urbaniser (- 114 hectares) éloignées des espaces centraux, en cohérence avec les besoins de la commune, la présence des risques naturels et à l'Espace Remarquable et Caractéristique du Capu Laorosu à Portigliolo,
- Une refonte des zones agricoles en cohérence avec le PADD et les espaces stratégiques agricoles du PADDUC et une augmentation des zones agricoles (+ 36 hectares),
- Une refonte des zones naturelles en cohérence avec l'Espace Remarquable et Caractéristique et une augmentation des zones naturelles (+ 74 hectares passant de 57% à 61%).





5. Le bilan des superficies PLU de 2006 - projet de PLU 2016





PLU 2006	en ha	en %
U	264,5	13,9%
AU	145,8	7,7%
A	411,9	21,6%
N	1080,6	56,8%
Total	1902,9	

PLU 2016	en ha	en %
U	268,7	14,1%
AU	31,7	1,7%
A	447,6	23,5%
N	1154,9	60,7%
Total	1902,9	

Solde PLU 2016-2006	Solde PLU 2016-
(ha)	2006 (pts de %)
+4,2	+0,3%
-114,1	-6,0%
+35,6	+1,9%
+74,3	+3,9%

Document de travail au 18/10/2016

